



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 26 avril 2021
affiché ou publié le lundi 26 avril 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210415-lmc1H25213H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25213H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 15 avril 2021

n° 063-21

Objet : *RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution de service d'accueil pour les publics sourds et malentendants*

- date de convocation le 09 avril 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quinze avril dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommatt
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Martin Noblecourt - de Maryse Fabre à Cécile Trahand

- conseillers excusés : 14

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffinat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 15 avril 2021

délibération n° 063-21

objet **RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution de service d'accueil pour les publics sourds et malentendants**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, expose qu'il est proposé de constituer un groupement de commandes entre :

- Grand Chambéry,
- la Ville de Chambéry,
- le CCAS de Chambéry,
- la Ville de La Ravoire,
- la Ville de La Motte-Servolex.

Dans le cadre de l'amélioration de la relation à l'utilisateur, les collectivités précitées souhaitent se doter d'un service de traduction ou de transcription en langue des signes française (LSF), langue parlée complétée (LPC), transcription écrite simultanée. Le service doit être disponible pour les personnes sourdes, malentendantes, sourdes-aveugles et aphasiques depuis les sites internet et les portails de démarche en ligne, ou sous forme d'application mobile. Il doit être proposé pour tous les numéros de téléphone et être compatible avec des services disposant d'un serveur vocal interactif. Il doit être également accessible sur rendez-vous lorsque les personnes concernées sont reçues physiquement.

Le marché a donc pour objet la fourniture de services liés au droit d'utilisation, à la mise en œuvre, à l'hébergement, à la maintenance, au support et aux formations d'une solution de service d'accueil pour les publics sourds et malentendants.

Le lancement du marché est prévu au 2^e trimestre 2021.

Il est proposé de conclure une convention de groupement de commandes, dont le rôle de coordonnateur, auquel revient la charge d'organiser la consultation, de signer et notifier les marchés sera tenu par Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la conclusion des conventions de groupement de commandes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la création du groupement de commandes entre Grand Chambéry, la Ville de Chambéry, le CCAS de Chambéry, la Ville de La Ravoire et la Ville de La Motte-Servolex,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 063-21

Objet de l'acte : RS - Convention constitutive de groupement de commandes pour l'acquisition d'une solution de service d'accueil pour les publics sourds et malentendants

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 15 avril 2021

Annexe(s) : convention groupement de commandes

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210415-lmc1H25213H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25213H1

Date de transmission en Préfecture : 26 avril 2021

Date de réception en Préfecture : 26 avril 2021

Période d'affichage : du au